Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260329-2026_043B_DELIB-DE

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 29 mars, à 11h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique au Quai des Rêves, 1 rue des Olympiades à Lamballe-Armor, sous la présidence M. Stéphane de SALLIER DUPIN, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 24 mars 2026.

PRESENTS :
BEAUDET Xavier, BERNARD Matthieu, BERNU Sylvain, BEZARD Marie-Sergine, BIDANEL Nathalie, BOUGUET Julia, BOURRE Gilles, BOUZID Nathalie, BRUNET Jean-Maurice, BURLOT David, CARIMALO Myriam, CORLAY Nathalie, de SALLIER DUPIN Stéphane, DELAITRE Véronique, DUBOIS Philippe, GERTSCH Vanessa, GIBIER-GODEL Tiphaine, GOASTER Samy, GROIGNO Rémi, GUEGUEN Manuella, GUYMARD Jean-Luc, LAMIRAND Dominique, LE DOLEDEC Brice, LE GUEN Nadège, LINTANF Goulven, LORMEL Nicolas, MACHLOUT Georgette, MARTIN Bertrand, POILBOUT Fabienne, RAVARD Antoine, RUSU Mihaela, SAGORY Thierry, THOMAS Ann-Gaël, THOMAS Christophe, URVOY Laurence

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : GIBIER-GODEL Tiphaine

Délibération n°2026-043

Membres en exercice : 35 – Présents : 35 - Absents : 0 – Pouvoirs : 0

AFFAIRES GENERALES
FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Conformément aux dispositions des articles L.2122-1 et L.2122-2 du code général des collectivités territoriales, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal. Le Conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif du Conseil municipal, soit 10. L'entrée en fonction des adjoints intervient dès leur élection.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal fixe le nombre d'adjoints au Maire à 9.

VOTE : Adopté à l'unanimité
Abstention : Mmes BOUZID. LE GUEN. URVOY.BIDANEL. THOMAS. MM. BURLOT. LINTANF. RAVARD. GROIGNO